

COMMENT DÉCLARER VOS INDICATEURS

FORFAIT STRUCTURE 2020

DATE LIMITE 31 JANVIER 2021



COUP DE POUCE

Nouveauté 2020 :
**1 nouvel indicateur sur
la prise en charge des soins
non programmés régulés.**



SOMMAIRE

FORFAIT STRUCTURE

	Le service « Indicateurs déclaratifs »	03
	• Comment utiliser ce service	03
	• Comment saisir vos indicateurs ?	04
	Volet 1 : 3 indicateurs déclaratifs	05
	• Utilisation d'un logiciel métier avec Logiciel d'Aide à la Prescription (LAP) certifié et compatible DMP	05
	• Utilisation d'une messagerie sécurisée de santé	07
	• Affichage des horaires du cabinet dans l'annuaire santé	08
	Volet 2 : 7 indicateurs déclaratifs	09
	• Capacité à coder des données médicales	09
	• Implication dans des démarches de prise en charge coordonnée	09
	• Services offerts aux patients	09
	• Encadrement d'étudiants en médecine	09
	• Equipement pour vidéoconsultation sécurisée	09
	• Equipements médicaux connectés	09
	• Participation à la prise en charge des soins non programmés régulés	09



€ **FORFAIT STRUCTURE**

SERVICE « INDICATEURS DÉCLARATIFS 2020 » dans amelipro !



Du 1^{er} décembre 2020 au 31 janvier 2021 minuit

Déclarez en ligne vos indicateurs liés au forfait structure pour bénéficier de votre rémunération, **quelle que soit votre spécialité.**



Comment accéder au service ?

1. Connectez-vous à **amelipro** sur ameli.fr
2. Suivez les rubriques **Activités > Indicateurs convention médicale (Rosp)**.
3. Cliquez sur « **Déclarer mes indicateurs** ».



Pas encore informatisé ?

1. Demandez un formulaire papier de déclaration à votre caisse ou [téléchargez-le ici](#)
2. Renvoyez-le complété par courrier à votre CPAM de rattachement avec votre signature, votre cachet, vos justificatifs éventuels **avant le 31 janvier 2021.**



Nouveauté 2020 :
1 nouvel indicateur pour la participation aux soins non programmés régulés (volet 2).

La conformité des justificatifs au regard des éléments déclarés sur amelipro pourra être vérifiée a posteriori par votre caisse lors d'éventuels contrôles.



ENTRE VOUS & NOUS

Modalités de rémunération et règles de calcul disponibles sur ameli.fr

> Rubrique Médecins > Votre Convention

Scannez le QR Code.





€ FORFAIT STRUCTURE

SERVICE « INDICATEURS DÉCLARATIFS 2020 »

✉ Comment saisir vos indicateurs ?

MA DÉCLARATION

Nombre d'indicateurs déjà déclarés : 11/14

Télécharger ma dernière déclaration PDF

DÉCLARER MES INDICATEURS

La saisie sera fermée après le 31/01/2019

FORFAIT STRUCTURE

TÉLÉTRANSMISSION

Indicateur	Objectif atteint (%)
FSE	~75%

DÉMATÉRIALISATION DES SERVICES

Service	Objectif atteint (%)
AAT	~75%
CM-ATMP	~25%
PSE	~50%
DCMT	~50%

FORFAIT STRUCTURE (Bar Chart)

Année	Valeur
2013	~6000
2014	~5000
2015	~4000
2016	~6000

Sur la page « Déclarer mes indicateurs » :

1. Cliquez sur l'onglet « Forfait structure » volet 1 ou volet 2
NB : les deux volets sont à renseigner
2. Vérifier les champs pré-remplis ou renseigner les informations manquantes.
3. Cocher la case « Attestation sur l'honneur » confirmant l'exactitude des éléments renseignés
4. Cliquez sur « Transmettre ».



Vous pouvez modifier vos données à tout moment jusqu'au 31 janvier 2021 minuit.



3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Utilisation d'un logiciel au 31/12/2020, avec LAP certifié et compatible DMP

Vous avez déjà déclaré vos logiciels ?

Vérifiez les indicateurs préremplis. Si vous devez les modifier (nouvel équipement), adressez votre justificatif en cliquant sur l'icône « enveloppe ».
Vos indicateurs sont toujours d'actualité ? Vous n'avez rien à faire.

Vous n'avez pas déclaré vos logiciels ?

Sélectionnez dans le menu déroulant les logiciels métier et LAP que vous utilisez.
Validez votre déclaration et adressez vos justificatifs en ligne.

Vous êtes exonéré de l'indicateur LAP ?

Le LAP certifié n'est pas exigé si votre spécialité ne dispose pas d'une offre logiciels pour 2020. Vous ne devez alors remplir que le critère lié à l'indicateur sur le logiciel métier compatible DMP. Les spécialités concernées sont automatiquement gérées par amelipro.



The screenshot shows a web interface for declaring software. At the top, it says 'DECLARATION' and 'DECLARER VOS LOGICIELS'. Below that, there's a section titled 'Logiciel métier avec LAP certifié DMP compatible' with a link 'En savoir plus'. The main text reads: 'Disposer d'un logiciel métier avec logiciel d'aide à la prescription (LAP) certifié par la HAS et compatible Dossier Médical Partagé (DMP)'. It then says: 'Merci de renseigner vos logiciels en cliquant sur [icône] Nb: il peut s'agir du même logiciel pour les trois indicateurs.' There are two input fields: 'Votre logiciel métier : ACTEUR.FR - 2.2 - AATLANTIDE' and 'Votre logiciel d'aide à la prescription : ACTEUR.FR - 2.2 - AATLANTIDE'. Each field has a checkmark icon and a yellow envelope icon.



 FORFAIT STRUCTURE

3 INDICATEURS DU **VOLET 1**

Utilisation d'un logiciel compatible DMP

Vous avez eu une interaction sur un DMP avant le 31 octobre 2020 ? *

L'indicateur "Compatibilité DMP" s'est automatiquement enregistré dans amelipro (ouverture, consultation, alimentation). Vous n'avez **aucune action à faire ni de justificatif à fournir** ➤ l'indicateur est automatiquement pré-rempli. Il est validé.

Vous avez eu une interaction sur un DMP entre le 01 novembre 2020 et le 31 décembre 2020 ?

L'indicateur "Compatibilité DMP" ne sera pas affiché dans votre amelipro. Une mise à jour sera effectuée début 2021 pour tenir compte des actions sur le DMP intervenues entre le 1/11/2020 et le 31/12/2020. Après mise à jour, votre intervention sur le DMP sera automatiquement enregistrée dans amelipro, **vous n'avez aucune action à faire, ni de justificatifs à fournir. L'indicateur sera alimenté automatiquement et validé.**

Vous avez un logiciel compatible DMP mais vous n'avez pas eu d'interaction sur un DMP dans l'année ?

L'indicateur "Compatibilité DMP" ne sera pas affiché dans votre amelipro. **Pensez à déclarer votre équipement à partir du menu déroulant et envoyer votre justificatif à votre CPAM de rattachement.**



CAS SPÉCIFIQUE POUR LES UTILISATEURS DU PORTAIL WEB DMP

Vous devez déclarer sur amelipro votre logiciel métier compatible DMP.
En effet, le recours au site web DMP ne permet plus de valider cet indicateur.

** Date de chargement automatique des indicateurs dans amelipro.*



ATTENTION

Vos justificatifs doivent obligatoirement comporter le nom et la version du logiciel DMP-compatible et, le cas échéant, le nom du connecteur DMP (type efficience) ou de la souscription au pack SRI (pour les logiciels CEGEDIM).



3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Utilisation au 31/12/2020 d'une messagerie sécurisée de santé

Vous utilisez une BAL MSSanté?

Votre indicateur est automatiquement enregistré dans amelipro. **Votre indicateur est validé. Vous n'avez pas de justificatif à transmettre.**

Exception pour les BAL suivantes :

- **Apicrypt®**
 - ▶ Pas de traçage possible ni de pré-remplissage dans amelipro. **Déclaration et attestation sur l'honneur à effectuer sur amelipro.**
- **BAL organisationnelle ou collective de l'annuaire national MSSanté**
 - ▶ Pas de traçage possible ni de pré-remplissage dans amelipro. **Déclaration et attestation sur l'honneur à effectuer sur amelipro.**
- **BAL MSSanté non identifiée dans l'annuaire MSSanté**
 - ▶ Pas de traçage possible ni de pré-remplissage dans amelipro. **Déclaration et attestation sur l'honneur à effectuer sur amelipro.**



CAS SPÉCIFIQUE POUR LES UTILISATEURS DE APICRYPT® V2

Les médecins équipés de la version apicrypt® V2 voient leur indicateur automatiquement rempli (intégration dans l'annuaire des messageries sécurisées de santé).



€ FORFAIT STRUCTURE

3 INDICATEURS DU **VOLET 1**



Affichage des horaires du cabinet dans l'annuaire santé

2 situations

- Déclaration des horaires déjà effectuée dans l'annuaire santé ?
Indicateur prérempli. Vous n'avez rien à faire.
 - Pas de déclaration d'horaires à l'annuaire santé ?
Vous avez jusqu'au 31/12/2020 pour enregistrer vos horaires et valider votre indicateur.
- Depuis amelipro, rubrique Activités > Pratiques > Horaires de cabinet.
- ou cocher l'item « les horaires d'ouverture du cabinet sont affichés » dans l'espace de saisie de votre indicateur.

The screenshot shows the amelipro website interface. The top navigation bar includes 'Activités', 'Services patient', 'Commandes', 'Liens utiles', 'Contacts', and 'Gestion du compte'. The 'Activités' menu is expanded, showing a list of items: 'Tous mes paiements', 'Tiers payant : date de paiements', 'Tiers payant : date d'actes', 'Relevés mensuels de paiements', 'Rémunération médecin traitant ALD', 'Gardes et astreintes', 'Relevés d'honoraires', 'Indicateurs Convention médicale (RCCP)', 'Caisse des horaires de cabinet' (highlighted with a red box), 'Maîtrise dépassement d'honoraires(OPTAM)', 'Relevé d'activité et de prescriptions', 'Patientèle médecin traitant', 'Patientèle sophia', and 'Déclaration de gardes et astreintes'. Other sections visible include 'Services patient', 'Identification Patient', 'KITS DE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL', 'Tchat', and 'Facturation en tiers payant Nouvelle convention'.

€ FORFAIT STRUCTURE

7 INDICATEURS DU **VOLET 2**



Capacité à coder des données médicales, afin, notamment, d'alimenter des registres de patients pour le suivi des parcours de soins.



Implication dans des démarches de prise en charge coordonnée, comme une équipe de soins primaires, une CPTS ou une Maison de santé pluridisciplinaire.



Services offerts aux patients, c'est-à-dire qui facilitent la prise en charge des patients dans les parcours de soins complexes (cabinet ou structure externe).



Encadrement d'étudiants en médecine, (stage ambulatoire niveau 1 ou d'externat en médecine générale).



Équipement pour vidéoconsultation sécurisée, en vue de téléconsultation (solution payante uniquement).



Équipements médicaux connectés acquis dans l'année (voir liste sur amelipro)



NOUVEAUTÉ 2020

Participation à la prise en charge des soins non programmés dans le cadre d'une régulation territoriale

Comment saisir vos indicateurs sur la page « Déclarer mes indicateurs » :

1. Cliquez sur l'onglet « Forfait structure » volet 1 ou volet 2
NB : les deux volets sont à renseigner
2. Vérifier les champs pré-remplis ou renseigner les informations manquantes.
3. Cocher la case « Attestation sur l'honneur » confirmant l'exactitude des éléments renseignés
4. Cliquez sur « Transmettre » et conserver vos justificatifs.